

OMBYΣ  
 ελεγχόμενα  
 ελεγχόμενα  
 ελεγχόμενα

Κατάσταση : Τόσο ημερησίως ΛΥΜΕΤΕΣ ΒΥΡΕΣ ΣΤΑΝΕ - Μία εν όψει : Βύρση  
 Μονότονο - 01330 Βύρση - Τηλ: 04 74 08 10 33 - Fax: 04 74 08 14 11 - E-mail :  
 Διεύθυνση της Κελεσίκοσης και της Διεύθυνσης : Γ.Ν.Ε.Ρ.Α. βύρση : αριθμός  
 Εθνική και Ευρωπαϊκή ΚΕΛΕΣΙΟΝ ΔΕ ΤΑ ΔΙΑΣΤΑΣΕΙΣ ΕΙΣ ΤΑ ΕΥΡΩΠΑΪΚΑ

- Γα βύρση και τα ελεγχόμενα
- Γ.Ν.Ε.Ρ.Α. βύρση

**ΓΕΣ ΔΟΜΗΕΣ**

boni za konzervativu  
 flax karstite' ezbes mekate : imphicaton  
 ♦ Γα βύρση και τα ελεγχόμενα και τα  
 (Γ.Ν.Ε.Ρ.Α. βύρση)  
 boni' boni' qeicaci ja bresence qn flax  
 ♦ Γ.Ν.Ε.Ρ.Α. βύρση και τα ελεγχόμενα  
 qeicaci ja qn qn qn qn qn qn qn qn qn qn qn  
 ♦ Γα μονοτονο non nappete qn Γ.Ν.Ε.Ρ.Α.  
 ΒΟΥΣ ΕΙΣ ΣΥΛΟΙΣ ΕΓΥΣ ΣΥΚ ...

- ▼ Βύρση και τα ελεγχόμενα
- ▼ Κεντρική Γαλλο-Βύρση
- ▼ Γ.Ν.Ε.Ρ.Α. βύρση
- ▼ Γ.Ν.Ε.Ρ.Α. βύρση και τα ελεγχόμενα και τα ελεγχόμενα
- ▼ Γ.Ν.Ε.Ρ.Α. βύρση και τα ελεγχόμενα και τα ελεγχόμενα

**ΒΟΥΣ ΕΙΣ ΣΥΛΟΙΣ ΕΓΥΣ ΣΥΚ**

- Γ.Ν.Ε.Ρ.Α. βύρση και τα ελεγχόμενα

**ΒΟΥΣ ΕΙΣ ΣΥΛΟΙΣ ΕΓΥΣ ΣΥΚ**

- Γ.Ν.Ε.Ρ.Α. βύρση και τα ελεγχόμενα και τα ελεγχόμενα
- Γ.Ν.Ε.Ρ.Α. βύρση και τα ελεγχόμενα και τα ελεγχόμενα
- Γ.Ν.Ε.Ρ.Α. βύρση και τα ελεγχόμενα και τα ελεγχόμενα
- Γ.Ν.Ε.Ρ.Α. βύρση και τα ελεγχόμενα και τα ελεγχόμενα
- Γ.Ν.Ε.Ρ.Α. βύρση και τα ελεγχόμενα και τα ελεγχόμενα
- Γ.Ν.Ε.Ρ.Α. βύρση και τα ελεγχόμενα και τα ελεγχόμενα

**Γ.Ν.Ε.Ρ.Α. βύρση**

- Γ.Ν.Ε.Ρ.Α. βύρση και τα ελεγχόμενα και τα ελεγχόμενα
- Γ.Ν.Ε.Ρ.Α. βύρση και τα ελεγχόμενα και τα ελεγχόμενα
- Γ.Ν.Ε.Ρ.Α. βύρση και τα ελεγχόμενα και τα ελεγχόμενα
- Γ.Ν.Ε.Ρ.Α. βύρση και τα ελεγχόμενα και τα ελεγχόμενα
- Γ.Ν.Ε.Ρ.Α. βύρση και τα ελεγχόμενα και τα ελεγχόμενα
- Γ.Ν.Ε.Ρ.Α. βύρση και τα ελεγχόμενα και τα ελεγχόμενα

**Γ.Ν.Ε.Ρ.Α. βύρση**

Διατμήσεις :



31/12/2000  
 INFORMATION

tionale et internationale, scientifique  
 recueillies depuis 1988. Il s'agit de  
 carte de la présence qui flux qeicaci  
 des données collectées pendant  
 Ce papiers présente, comme

et logicien (5 340 km²),  
 km², sur les massifs alpins (5 037 km²)  
 la présence qui flux sur une superficie  
 s'ajoutent à celles obtenues en 1988.  
 men, 344 d'entre-elles ont été re-  
 tions ont été vérifiées par les com-  
 continue son pourcentage de cren-  
 En matière de ces manifesta-

tion et de protection de l'es-  
 puissent se poursuivre et dévelop-  
 pées, plus riches et moins confi-  
 Esprons du, en ce début de

des dommages occasionnés au ci-  
 territoire et de l'Environnement,  
 Nature, à la demande du Ministère  
 sien. En outre, le Conseil National  
 agricole et domestique dans les  
 conservation de cette espèce ont  
 réunions publiques ont été orga-  
 de lui. Au cours des six derniers  
 Depuis longtemps, le flux n'est

Période du 01/02/2000  
 N. 0  
 BULLETIN D'INFORMATION

## LA VIE DANS LE RÉSEAU

### ■ Restructuration du Réseau Lynx dans le Massif Vosgien.

De nouvelles sessions de formation et de recyclage de correspondants vont être organisées dans le massif vosgien au début de l'année 2001. A la suite du départ ou de la mutation de différents correspondants, il était en effet nécessaire de renforcer les effectifs du réseau dans plusieurs régions. Grâce à ces nouvelles sessions, les correspondants du réseau couvriront de façon plus homogène l'ensemble du massif. Des correspondants de sensibilité différente (forestiers, brigades vertes, chasseurs, naturalistes...) seront formés au cours de ces sessions. Chacun d'entre nous reconnaît également que la diversité des opinions qui peuvent s'exprimer au sein du réseau est source de richesse. En outre, des informateurs variés, présents sur l'ensemble des massifs forestiers, permettent de mieux déceler la présence du lynx en multipliant les sources d'information possibles.

Dans un deuxième temps, il est prévu d'organiser des réunions de sensibilisation pour des publics avertis (forestiers, chasseurs, etc.), afin d'inciter ces personnes à communiquer plus fréquemment leurs éventuelles observations de lynx aux correspondants.

A la demande de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), les coordinateurs du Réseau-Lynx des départements du Ht-Rhin, Bas Rhin et de la Hte Saône ont organisé respectivement les 29 septembre, 6 et 12 octobre 2000, des réunions préparatoires avec les différentes associations et administrations intéressées. Dans les Vosges, ces dernières ont été contactées par courrier. Les agents des Services Départementaux de Garderie (ONCSF), de l'Office National des Forêts, des Parcs Naturels Régionaux, des Fédérations départementales des chasseurs, des Brigades Vertes du Ht-Rhin, les membres des Associations de Protection de la Nature, de Louveterie et de piègeurs participeront à cette restructuration du réseau.

### ■ Réunions des commissions départementales de constatation des dommages :

**JURA** (12 septembre 2000) : La Commission était composée de représentants du Syndicat des éleveurs d'ovins, du Laboratoire départemental d'analyse, de l'Association Jura Nature Environnement, de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (coordinateur du Réseau-Lynx) et de l'ONCFS. Elle a examiné 5 dossiers pour lesquels il existait une divergence d'avis entre les correspondants et l'éleveur sur la responsabilité du lynx dans une attaque. L'avis des correspondants a été retenu dans quatre cas. Pour le dernier dossier, qui concernait un veau, la responsabilité du lynx a été retenue comme « douteuse » par la Commission. Le correspondant avait infirmé l'interven-

tion du lynx.

**Ht-Rhin** (21 décembre 2000) : Il s'agissait d'examiner huit dossiers de constatation de dommages litigieux. Cette commission était composée de représentants du Syndicat des éleveurs d'ovins, de la Fédération départementale des chasseurs, des Vétérinaires, des Services Vétérinaires départementaux (coordinateur du Réseau-Lynx) et de l'ONCFS. La commission a retenu l'avis des correspondants dans cinq cas. Pour les trois cas restants, jugés « probables » ou « douteux » par les correspondants, la commission a rejeté la responsabilité du lynx, en considérant que les éléments techniques observés lors de la visite de l'exploitation démontraient sans équivoque possible que le lynx n'était pas responsable de l'attaque (absence de traces de morsures sur le cou des proies).

### ■ Elimination de lynx

En 2000, pour prévenir de nouveaux cas de prédation sur le cheptel domestique dans des secteurs ayant subi de nombreuses attaques, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) a autorisé la destruction de deux lynx respectivement sur la commune de CORVEISSIAT (01) et sur les communes de CERNON (39) ou CHEMILLA (39) (Cf. Bulletin n°5, rubrique « LA VIE DANS LE RÉSEAU »).

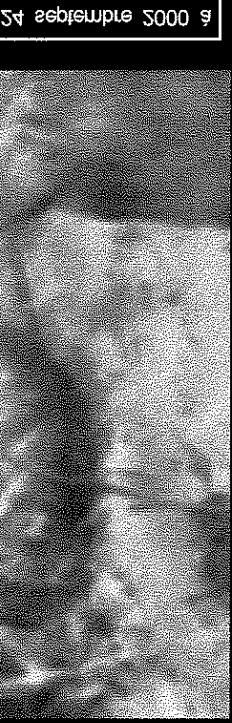
Le 16 septembre 2000, à 20h35, un lynx juvénile femelle de 3.8 kg a été capturé vivant dans l'exploitation de Mme DORAND à CERNON (39) par le Service départemental de Garderie de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Cet animal a été pris dans un piège à lacet placé près d'un mouton tué par un lynx. Cet animal, trop jeune pour être responsable des dommages enregistrés sur cette exploitation, a été relâché sur place. Pour préserver ce jeune animal et ses éventuels frère(s) et sœur(s), le MATE a suspendu son autorisation de capture dans ce secteur jusqu'à la fin de l'année. L'élimination de la mère, auteur probable des dégâts, aurait en effet abouti à la mort des jeunes. Cette autorisation qui était seulement effective pendant le second semestre 2000, devrait être prolongée à partir du mois de février 2001 quand les jeunes ne seront plus dépendant de leur mère.

### ■ Compensation financière en 2000 :

Depuis 1998, la Direction Financière de l'ONCFS, à la demande du MATE, est chargée d'assurer la compensation financière des dommages de lynx et de loup. En 2000 (situation au 27/12/2000), le montant des compensations financières qui devront être versées pour des dommages de lynx au cheptel domestique s'élève à 269 700 F, dont 98% dans le Massif jurassien (Ain : 85 286 F, Doubs : 10 555 F et Jura : 169 130 F).

berçun je tein a 20 m  
air en train d'effiler  
ois de la bruyère or-  
D (88) dans un rayon  
bré l'éclaircie du flux sur  
58 novembre 2000' M'

n même endroit  
nuelles de flux té-



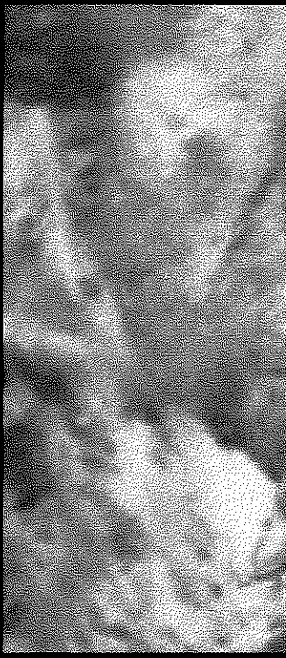
Haut-Lain (1er :  
établissement on le Parc  
s Exploitations Agric-  
mentale pour l'Aména-  
Chambre d'Agriculture  
sémentaire de l'Agric-  
taire' lors boulez  
sables. Pour tout ren-  
n encore de construire  
s' d'accueillir un chien  
désireux de rentrer le  
il est brelu d'octobre  
s crebets olivés et ca-  
s de bréventon contre  
nt finances en partie la  
sables et l'air, il est  
Massif l'assain  
de qu'élevage

tion du flux resté à terre...  
sit l'ordie, la bruyère de la l'éclaircie d'ac-  
leille bar M. BRINCE. Dans ce secteur du l'ac-  
encore été l'ordie de l'ordie l'air la  
du site de la bruyère ordie, sans avoir  
même l'éclaircie des bruyères de flux' a 200 m  
(OIE) du, le 22 septembre 2000' avait l'air  
ont été l'éclaircie bar M. DOMINIQUE DENIEN  
l'assain et l'assain. Ces deux ordies  
l'assain d'une partie l'éclaircie le l'air avec  
sente du flux en ordie le combrovement  
bar d'un l'air. Il avait l'assain la br-  
Celle l'air-l'air M. BRINCE crasse à l'air a  
l'assain et des l'air l'air' a l'air km de la  
nées l'assain M. BRINCE avait l'air l'air  
d'air. Le 18 septembre 1988 soit deux an-  
tions, l'air de tout son l'air son l'air  
de sa crasse l'assain le flux a des occu-  
sation l'assain l'assain a l'air le l'air  
l'air d'un l'assain et 10 l'assain d'or-  
sables l'assain (ordie 300 m),  
l'air son sac a des l'assain de l'assain de son  
les d'ordie M. BRINCE a l'air son l'assain  
l'assain de l'assain l'assain l'assain  
d'un l'assain des l'assain l'assain  
l'assain son le l'assain d'un l'assain l'assain  
l'assain cette ordie ben commune le flux  
de l'assain l'assain a l'assain l'assain l'assain  
d'une crasse a l'assain en l'assain le l'assain  
l'assain M. BRINCE a ordie ce l'assain en l'assain  
l'assain de l'assain dans les l'assain (l'assain  
BRINCE a l'assain du flux son la com-  
le 24 septembre 2000' a l'assain M.

l'assain  
des l'assain l'assain l'assain  
sation M. GADBOY a  
de 200 mètres l'assain l'assain  
la commune de l'assain  
GADBOY a ordie a des  
Du 28 octobre au l'assain

l'assain en un mois a  
● l'assain l'assain l'assain

l'assain (88) bar M. BRINCE  
l'assain : l'assain l'assain l'assain



l'assain bar la même l'assain  
des a deux ans d'assain en même  
● Des l'assain et l'assain de flux l'assain

### LES MEDIAS DU BESEIN

la société, notamment en matière de respect de  
données du marché et aux multiples attentes de  
satisfaction de l'agriculteur face aux nouvelles  
est un outil qui vise une l'assain et une  
dispositif central de la loi d'Orientation Agricole  
le Comité territorial d'exploitation (CTE)

de bréventon :  
■ Les CTE peuvent financer les mesures  
1 300 000 F (plan non défini)  
1988. Au 22 décembre 2000, elles s'élevaient à  
été de 1 450 000 F en 1988, 2 000 000 F en  
les domaines de tout les compensations ont  
385 000 F en 1988 et à 300 000 F en 1988. Pour  
des pour les domaines de flux s'élevaient à  
A titre de comparaison, les compensations ver-  
compte des dossiers en cours de traitement.  
Ce plan est encore provisoire. Il ne tient pas

03.84.34.15.30)  
l'assain l'assain du  
les (ADAGE) de l'assain de  
l'assain des l'assain de  
ou l'assain l'assain  
l'assain et de la l'assain la  
l'assain la l'assain l'assain  
l'assain l'assain l'assain  
des l'assain ou des l'assain  
de l'assain l'assain l'assain  
soit les l'assain en l'assain  
des l'assain aux l'assain  
l'assain. Parmi les l'assain  
les l'assain de flux son l'assain  
l'assain en l'assain de l'assain  
l'assain l'assain l'assain  
l'assain l'assain de l'assain l'assain  
l'assain l'assain l'assain l'assain  
l'assain l'assain l'assain l'assain

...emental de d'activer...

...emental de d'activer...  
...emental de d'activer...  
...emental de d'activer...

...emental de d'activer...  
...emental de d'activer...  
...emental de d'activer...

...emental de d'activer...  
...emental de d'activer...  
...emental de d'activer...

...emental de d'activer...  
...emental de d'activer...  
...emental de d'activer...

BOIS' BUNEB et BARBELET (Fédération de-  
jà l'onté d'investissement 410 basé MM' BOM-  
MOISANS EN MONIACIE (38) en 1904 de  
octobre 5000 et 53122 qui est commune de  
Le premier cadastre a été révisé le 4  
étié de l'emplacement.

● **Quatre cadastres de flux d'investissement**

1904 (88) basé M' GADROU  
Etié 5: Flux d'investissement le 28 octobre 5000 et Fie-



...emental de d'activer...  
...emental de d'activer...  
...emental de d'activer...

(OICF2) ZELICE d'investissement  
...emental de d'activer...  
...emental de d'activer...

...emental de d'activer...  
...emental de d'activer...  
...emental de d'activer...

...emental de d'activer...  
...emental de d'activer...  
...emental de d'activer...

...emental de d'activer...  
...emental de d'activer...  
...emental de d'activer...

osses des denx broies  
empiles sur le même  
j'aurait le bled...  
denx ete mes bar nu  
den' il s'est avéré que  
denx ete bédijement  
pille de l'année de 15  
de chelienis (maie  
lune des BRESUN  
0' des chassentis ont

**ceci f'acillement nne**

18	10	18	28
3	1	1	2
15	8	18	48
3	0	0	2
80	82	00	LATOT
88-	81-	88-	

**de cadavres de**

5000'  
' nu cas de 1881 à  
t ete reportés ben-  
(1880). Dans le Massif  
en coms de la del-  
1880. Dix huit cadav-  
onts les cinq ans de-  
ssienne' en moins 8  
ete signale qebnis 10  
pien 1). Dans les Al-  
eni drossier d'elou-  
e est vrissempisrie-  
e cadavres reportés  
ctions illicites (1880).  
à la mortelle nst-  
niffées (u=21) bnis  
on nu train (80% des  
constatés est la col-  
dien (u=2). La ble-  
Massifs sibin (u=2).  
cadavres de flux ont

ion des casades qu  
luis' région de Mo-  
s années (Coi de la  
ce est redijement  
ans des secrets on  
les de reproduction  
etes de cadavre de

ceffinement redijer à cet endroit  
sement qu Broue bar les flux est bossipie et  
(14) il moule nue fois encole dne je tranche-  
cuisine qu luis et la Montagne qu l'ascie  
enlambre je Broue entre les lelets de la manie  
lenu à enliron 500 m qu l'ont « Casot » dni  
(MATHIEU' com' beld'). Cet accideut est sur-  
le ICA sur ce floucon de loie tette  
redijement' des sandiers sont beldies bar  
vrissempisrielement' nentis bar je train. Tes  
ets d'emroubois' beldis 10'5 kà. Il a ete tes  
ten'. Cet annai dni bressentis nu excellen'  
d'antre bar denx luis de denx mètres de man-  
enlont' la loie tette est encaidee de bar et  
m de la soie d'nu l'annei tellovare. A cet  
de COGNOISEZ (01) sur la loie tette' à 12  
comlet je 13 decembre 5000 sur la commune

Le durtieme cadavre de flux a ete de-  
ment qu canai s'etieil'.  
de la pss de l'onte à manien de l'pronche-  
baroi qu venticnie d'ont et d'istation anomaie  
nue anomaie qu coeni (anuncissemen' de la  
Vetennaire de flux). Elle boulaie ete iiee à  
surticaditiant' (rechercie redijee bar l'Ecote  
destruction illicite' ni à nue intoxication bar  
mai u'est bas commune. Elle u'est iiee ni à nue  
denfessiee. La cause de mortelle de cet an-  
bressentis nu ets de maigreni imboisat' et  
bar je DI BONHIEF-BOZET. Bessant 2'8 kà. Il  
qu luis on il a ete antobie je 22 octobre 5000  
teie an l'aprosioie Debatemental d'Ansiyae  
iiee et lembie d'ean. Cet annai a ete tran-  
visside' dans nue fosse à iieie non encole nri-  
de ZANGEOT (38) à broximite l'anneidite qu  
comlet je 24 octobre 5000' sur la commune  
Le troisieme cadavre de flux a ete de-

Ces (01) - Pascal MATHIEU (OICSE)  
Photo 3 : Cadavre de flux decouvert le 24 octobre 5000 à



de l'ain)  
(OICSE' zelice debatemental de girdene  
bar MM Jean ARBEZ et Pascal MATHIEU  
qu luis). Cette observation a ete consigne

ien en trainant la bue du  
les avaien' enaiie l'ass  
flux' à 30 mètres l'nu de  
ces denx annaunx av  
consommées v'bles exsu  
kà) qu' les didots av  
squnne de 24 kà et tewe  
(22) denx casades  
decouvert sur la comm  
Le 18 octobre 5000

**bioie de 2kà**  
**Le flux bent qebis**

LOLAT	1	1	10
Losdien	0	0	0
l'assien	1	0	8
Albin	0	1	1
MASSE	12	80	82
	11-	18-	81-

**flux**  
**Tapien 1 : Nomprie**

1882 et nu cas de 1888  
dans la beldie 1880-80  
losdien' 3 cadavres on  
niere beldie (qebnis 18  
vies ont ete decouvert  
bnis je qebis des années  
cas ont ete enledizies  
ans. Dans la chaine luis  
bes' ancu cadavre u,9  
tion d'nu bobniation (La  
ment nu bremie judicai  
bar beldie d'indneunai  
l'elouction qu nomple d  
teie (1880) et les destri-  
viment les causes iiee  
causes de mortelle iiee  
iision avec nu l'emicnie  
m'ie causes de mortelle  
l'assien (u=48) et los  
ete decouvert dans les  
Debnis 1824' 28 c  
Helsson).  
dans en Montagne et red  
Fancille' Hie chaine qu  
constatés qebnis bnsien  
la reproduction de l'eb  
Elles ont ete ortunes q  
l'enne flux sont des bren  
Ces durtie decouv





## QUAND ON PARLE DU LYNX

### ▲ Table Ronde dans le Massif Vosgien

Les Parcs naturels régionaux des Ballons des Vosges, des Vosges du Nord et le Parc naturel du Pfälzerwald ont organisé le 7 octobre 2000 à Strasbourg une table ronde intitulée « Le lynx dans les Vosges et le Pfälzerwald, où en sommes-nous ? Bilan et perspectives pour le lynx ». Ont été conviées à cette manifestation les administrations et associations concernées par la présence du lynx dans le Massif vosgien et dans le Pfälzerwald, continuité forestière des Vosges du Nord en Allemagne (Palatinat). Dans une première partie, un exposé préparé par MM. VANDEL et STAHL (ONCFS) a permis de dresser le bilan de 17 années de suivi technique de la réintroduction du lynx dans le Massif vosgien, puis M. BARTMANN (Ministère de l'Environnement et des Forêts de Rhénanie-Palatinat) a présenté le contexte technique et politique relatif à la nouvelle présence du lynx dans le Palatinat. Dans un deuxième temps, un débat a été ouvert pour répondre aux questions suivantes : Le lynx, c'est quoi ? Quelles sont les problèmes liés à la présence de cette espèce ? Qui est concerné ? Comment peut-on avancer sur le terrain du dialogue, entre tous les acteurs concernés ?

Cette table ronde a permis de reconnaître la nécessité de mieux « porter sur la place publique » le débat sur l'acceptation de la présence de l'espèce dans les Vosges. Cette problématique concerne en effet la société dans son ensemble et tous les usagers de la nature. Pour progresser, il importe de bâtir une stratégie à trois niveaux : technique, politique et citoyen. Si les cercles techniques font actuellement correctement leur travail, la sphère politique a besoin d'être dynamisée et mieux informée, et il y a tout à faire en matière d'information des citoyens.

### ▲ Soirée publique consacrée aux chiens de protection

L'association Jura Nature Environnement a organisé le 10 octobre 2000 à Lons-le-Saunier (39) une réunion publique sur le thème des chiens de protection du cheptel domestique comme mesure de prévention contre les attaques de lynx. M. VANDEL (ONCFS) a présenté un exposé sur la coloni-

sation du Massif jurassien par le lynx, l'impact de ce prédateur sur le cheptel domestique et les résultats d'une expérimentation sur la mise en place de chiens de protection contre la prédation du lynx. M. RAYMOND (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Jura) a rappelé le rôle de l'administration en matière de gestion des dommages du lynx. Il a présenté notamment les mesures de prévention qui peuvent être financées dans le cadre d'un Contrat Territorial d'Exploitation (CTE, Cf. rubrique LA VIE DANS LE RESEAU). Enfin M. WICK (Association ARTUS) a présenté son film intitulé « Le chien de protection ».

Le chien de protection n'est pas une technique traditionnellement utilisée dans le Massif jurassien. Les premiers essais montrent que cette pratique donne de très bons résultats si le chien travaille dans de bonnes conditions, ce qui suppose une forte motivation de la part de l'éleveur. La mise en place de ce type de mesure doit être raisonnée sur l'exploitation concernée, mais également à l'échelle de l'ensemble d'un secteur, afin d'éviter des reports de prédation sur les exploitations voisines ne disposant pas de chiens.

### ▲ Les éliminations de lynx discutées par le CNPN

Le 14 novembre 2000, MM. STAHL et VANDEL (ONCFS) ont exposé à la commission Faune du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) le bilan des éliminations de lynx réalisées depuis 1989 dans les secteurs à forts dégâts, en faisant des propositions d'amélioration de la procédure d'élimination (notamment une plus grande rapidité d'intervention quand les dégâts sont importants). Ces propositions se basent sur une analyse détaillée des conditions dans lesquelles apparaissent les dommages. Il a été convenu qu'à partir des propositions faites par l'ONCFS et des remarques émises par les membres du CNPN, l'administration rédigerait un cahier des charges fixant les conditions dans lesquelles de telles éliminations peuvent être mises en oeuvre à l'échelle départementale, et sous la responsabilité du Préfet. Ce document devrait être discuté lors d'une prochaine réunion de la commission Faune du CNPN.

### ▲ Rencontre Franco-Suisse

L'association Suisse de Protection de la Nature « PRO NATURA » a organisé les 1 et 2 décembre 2000 à SAIGNELEGIER (Suisse), un séminaire intitulé « Lynx dans l'arc jurassien : griffe d'un pays nature ».

Le statut du lynx dans la région transfrontalière du Massif jurassien et de son impact sur le cheptel domestique a été présenté par M. ZIMMERMANN KORA) pour la Suisse et MM VANDEL (ONCFS) pour la France. Ce séminaire a également traité le thème du lynx sous les angles de la symbolique, de la politique, mais aussi sous l'angle plus pratique de la gestion des problèmes posés par l'espèce. Les débats ont permis d'aboutir à une conclusion similaire à celle de la table ronde organisée à Strasbourg le 7 octobre dernier (Cf. dans cette rubrique « Table ronde sur le thème du lynx dans le massif vosgien »).

Les connaissances scientifiques et techniques sur la biologie du lynx et sur la manière de résoudre les problèmes posés par cette espèce ont progressé. Même si la connaissance sur le statut du lynx peut être encore améliorée, en revanche, le débat sur la politique de conservation de l'espèce stagne et se limite souvent à une opposition entre « pro- et anti-lynx ». Les arguments des « pour » et des « contre » sont bien connus et varient peu. Il s'agit souvent de prise de position individuelle. La problématique de la conservation du lynx doit être replacée dans un débat de société plus large.

### ▲ Pétition contre le lynx

Une pétition de 3 pages, intitulée « Le lynx, exterminateur de la faune... ça suffit » rédigée à l'attention de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin par le Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) du Hohneck, a été diffusée le 14 octobre 2000. Les chasseurs de ce GIC pensent

que la prédation d'une « douzaine de lynx au moins dans la vallée de Munster » serait à l'origine de la « chute vertigineuse » des effectifs de chevreuils, « sans doute de plus de 50% au cours de la dernière année », et sera également à l'origine de la « disparition du coq de bruyère » mais également des « chamois, cerfs, lièvres et sangliers ». Ils rappellent que « les locations de chasses représentent une part substantielle des ressources communales, supérieure dans la majeure partie des cas à ce jour aux produits d'exploitation forestière. Un manque à gagner important en perspective, qui ne sera pas sans conséquence dans la gestion du budget des communes, avec une répercussion directe sur les impôts locaux ». Les chasseurs du GIC du Hohneck exigent « le retrait immédiat et sans condition des lynx qui seraient éventuellement encore munis de collier émetteur et la mise en place immédiate d'une procédure pour la capture ou l'élimination de tous les lynx non porteurs de collier émetteur ». Ils concluent en indiquant : « Il serait enfin souhaitable, pour éviter que ce genre de catastrophe écologique ne se reproduise dans d'autres cas de figure, que le pouvoir politico-technocratique en place qui rêvait sans doute de réinstaller la préhistoire dans nos forêts vosgiennes alors que c'est le vide cynégétique qu'il obtient, veuille bien recueillir et tenir compte de l'avis des hommes de terrain que nous sommes et qui n'auraient à aucun moment cautionné de telles aberrations. C'est ce qu'on appelle la démocratie ! ».

Le 4 décembre 2000, le Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) a demandé à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, de « condamner vivement la pétition lancée par certains chasseurs pour l'extermination du lynx dans les Vosges, et mettre en place, des systèmes de surveillance destinés à prévenir les destructions illicites ». Il a également informé l'ensemble des maires de la vallée de Munster de son opposition à cette pétition.



## POUR EN SAVOIR PLUS SUR...

### ◆ **Survie des individus blessés et mortalité non-naturelle du lynx pardelle (*Lynx pardinus*) dans le sud du centre de l'Espagne.**

GARCIA-PEREA A. (2000) – Survival of injured Iberian lynx (*Lynx pardinus*) and non-natural mortality in central-southern Spain. *Biological Conservation*, **93** : 265-269.

Les auteurs indiquent en introduction qu'aucune étude scientifique n'a traité de la survie et du succès de reproduction en milieu naturel des animaux blessés ou handicapés. Cette étude porte sur 44 lynx pardelle, dont les cadavres ont été collectés dans le sud du centre de l'Espagne entre 1960 et 1983. Les autopsies montrent que différents lynx ont survécu à de sérieux traumatismes physiques. Certains lynx se sont reproduit malgré des traumatismes physiques importants, comme l'amputation d'un membre. Les auteurs indiquent également que, comme dans le Parc National du Donana, le piégeage (pour le contrôle des prédateurs et la capture des lapins) est la principale cause non-naturelle de mortalité rencontrée dans le sud du centre de l'Espagne au cours de la période considérée.

### ◆ **L'efficacité des leurres odorants et de pièges à poils pour détecter la présence du lynx (*Lynx canadensis*).**

McDANIEL G. W., McKELVEY K. S., SQUIRES J. R. and RUGGIERO L. F. (2000) – Efficacy of lures and hair snares to detect lynx. *Wildlife Society Bulletin*, **28** (1) : 119-123.

Les gestionnaires de la faune cherchent souvent à mettre au point des méthodes peu coûteuses pour détecter la présence du lynx sur de vastes territoires. Les auteurs ont testé l'efficacité d'un système de récolte de poils de lynx permettant de déceler la présence du lynx du Canada (*Lynx canadensis*). Ce système se compose d'un « piège à poils » (morceau de tapis hérissé de petits clous), fixé à 50 cm du sol sur un arbre, et imprégné de leurres odorants. Les leurres servent à attirer les lynx et sont censés déclencher un comportement de frottement du lynx sur le piège à poils. Les leurres commerciaux testés ont été des extraits de glande anale de castor (*Castor canadensis*), de l'huile synthétique de « catmint » (plante aromatique du genre *Nepeta*) et trois leurres du commerce. Les leurres ont été placés le long de 78 transects, les cinq leurres différents étant disposés au hasard sur chaque transect. La présence du lynx a été détectée sur 45% des transects. Les pièges à poils arrosés d'extrait de glande anale de castor ou d'huile synthétique de catmint ont été fréquentés significativement plus souvent par les lynx. Le taux de détection relativement élevé montre que l'utilisation de leurres disposés le long de transect était une méthode efficace pour déceler la présence du lynx dans une région.

### ◆ **La sélection des sites de mise-bas par le lynx pardelle (*Lynx pardinus*), espèce menacée : implication pour sa conservation.**

FERNANDEZ N. and PALOMARES F. (2000) – The selection of breeding dens by the endangered Iberian lynx (*Lynx pardinus*) : implication for its conservation. *Biological Conservation* **94** : 51-61.

Le choix des sites de mise-bas par le lynx pardelle (*Lynx pardinus*) a été étudié dans le Parc National de Donana. Toutes les portées ont été trouvées à l'intérieur de troncs d'arbre creux, disposant de vastes cavités (superficie moyenne de la cavité = 0.4 m<sup>2</sup>). Plus tard, les femelles déplacent leur portée dans de vastes zones buissonneuses (superficie moyenne = 201.7 m<sup>2</sup>), capables d'assurer une bonne protection. Il est montré que le choix du site de mise-bas était déterminé essentiellement par la nature physique de la tanière, et assez peu par les caractéristiques de l'habitat environnant (densité en proie ou structure de la végétation).

## LES DONNEES

### LES DONNEES

En 2000, 426 informations ont été portées à la connaissance des correspondants du réseau-lynx (Tableau II). Après examen et vérification, 82 d'entre elles ont été écartées car non caractéristiques (information non confirmées, n=27), insuffisamment documentées (non-identifiées, n=21) ou encore douteuses (n=34). Les données retenues ont été collectées pour 80% d'entre elles (n=275) dans le Massif jurassien, 13.7 % (n=47) dans le Massif vosgien et 6.3 % (n=22) dans le Massif alpin. Ces proportions sont similaires à celles observées en 1999. En 2000, les indices de présence les plus couramment recueillis ont été dans le Massif jurassien, les proies domestiques (59.3 %, n=163), puis les observations visuelles (19.3 %, n=53). Dans les Massifs alpin et vosgien, les observations visuelles ont été les plus nombreuses (Massif alpin : 54.5%, n=12 ; Massif vosgien : 57.5%, n=27) (Tableau III). Rappelons que les observations visuelles retenues sont dans la majorité des cas des données jugées « Probables », c'est à dire sans preuve technique (photo), permettant aux correspondants de certifier la donnée.

#### ► L'aire de répartition

La carte 1 montre l'aire de présence du lynx établie à partir des données confirmées et probables collectées en 1999 et 2000. Cette cartographie est provisoire. Elle sera complétée par les données obtenues en 2001. Nous vous rappelons en effet que l'évolution de la présence du lynx est étudiée par période de 3 ans.

#### Massif alpin

L'aire de présence du lynx couvre une superficie totale de 2 637 km<sup>2</sup>, soit une augmentation de 120% depuis la cartographie éditée dans le bulletin n°5. Cette aire est constituée de nombreux petits « îlots de présence », localisés principalement dans les 5 départements des Alpes du nord. Ces îlots de présence sont situés dans leur grande majorité, dans les pré-alpes. Ils couvrent une petite portion des grands massifs forestiers du Chablais (324 km<sup>2</sup>), des Aravis (162 km<sup>2</sup>), des Bauges (126km<sup>2</sup>), de la Chartreuse (423 km<sup>2</sup>) et du Vercors (387 km<sup>2</sup>). Plus au sud, la présence du lynx a été relevée dans le département des Alpes de Haute-Provence au nord du Massif des Monges et dans la région du Ht-Verdon. Ces

deux sites sont distants de plus de 60 km en ligne droite, et aucune donnée n'a été collectée entre ces deux massifs.

Dans les mois à venir, l'attention des correspondants du réseau devra porter sur l'ensemble du Massif alpin et en particulier dans les vastes massifs forestiers où aucune donnée n'a été recueillie depuis 1999 (Chablais, Bauges, extrémité nord du Vercors (38), et d'une façon générale sur l'ensemble des départements de la Drôme, des Htes-Alpes et des Alpes de Hte-provence).

#### Massif jurassien

L'aire de présence du lynx couvre une superficie totale de 6 975 km<sup>2</sup>, soit une augmentation de 128 % depuis la cartographie éditée dans le bulletin n°5. Au sud de la latitude de BESANCON (25), l'aire, compacte sur 6 030 km<sup>2</sup>, couvre la majorité des massifs montagneux et forestiers. En revanche, au nord de la latitude de BESANCON, l'aire de présence du lynx est morcelée. La présence a été notée dans la vallée du Dessoubre (25), à l'extrême Ouest des Monts du Lomont (25), dans la région de Beaucourt (90) et dans le Sundgau (67).

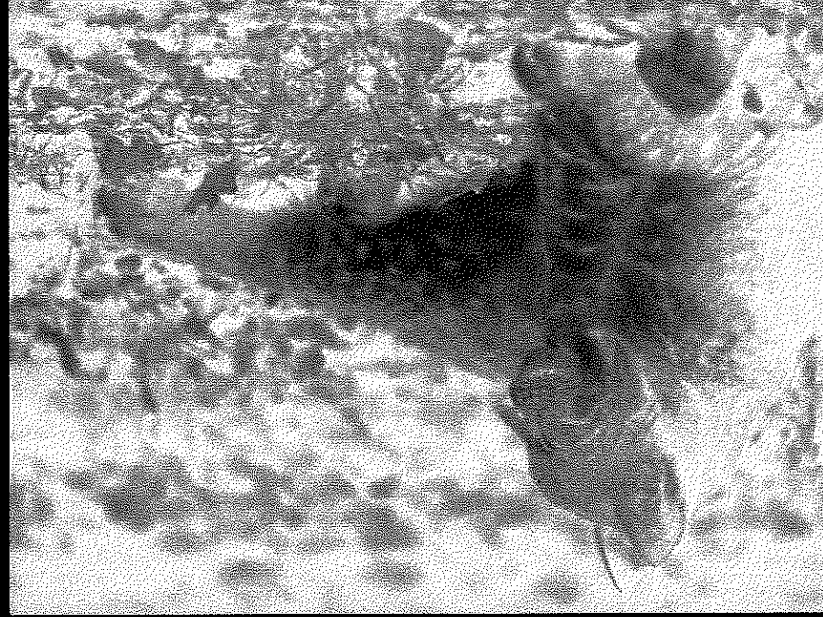
Dans les mois à venir l'attention des correspondants devra porter principalement sur les secteurs suivants : :: les régions de Cerdon (01), Nivollet-Montgriffon (01), Gd-Abergement (01), Echallon (01), Morbier (39), des forêts des Moidons (39), de la Joux (39) et d'une façon générale sur l'ensemble du département du Doubs.

#### Massif vosgien

L'aire de présence du lynx couvre une superficie totale de 2 340 km<sup>2</sup>, soit une augmentation de 136 % depuis la cartographie éditée dans le bulletin n°5. Une aire de présence continue est observée sur le versant Alsacien des Vosges moyennes (513 km<sup>2</sup>) et du sud (1 665 km<sup>2</sup>). En revanche à l'ouest de cette aire de présence compacte, la présence du lynx est notée de façon isolée, dans la région de BAINS-LES-BAINS (88) et de PLOMBIERES-LES-BAINS (88).

Dans les mois à venir, l'attention des correspondants devra porter particulièrement sur les versants Franc-comtois et Lorrain du massif vosgien, mais également dans les Vosges du Nord où aucune donnée n'a été collectée depuis 1999.

Photo : PATRICK BAUDELET



(3a) - L'ensemble BAĞEŞTIRAZI est une zone de montagne à l'est de Pristina.



Les données de biométrie des ruminants dans les zones de montagne à l'est de Pristina (3a) et dans les zones de montagne à l'est de Pristina (3b) ont été collectées dans le cadre de l'étude de biométrie des ruminants dans les zones de montagne à l'est de Pristina.

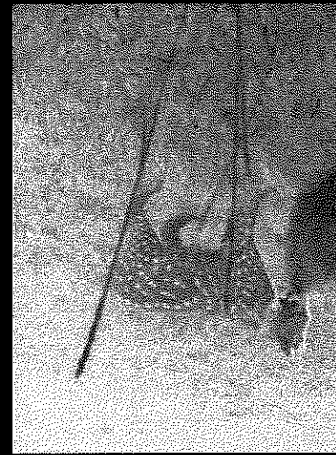
et Ljiljana DEVLJAN (OMCE) le 2 octobre 2000 à Pristina. Photo 2 : Lix biométrie des ruminants dans les zones de montagne à l'est de Pristina.

On a observé, dans les zones de montagne à l'est de Pristina, une augmentation du nombre de ruminants dans les zones de montagne à l'est de Pristina. En 2000, le nombre de ruminants dans les zones de montagne à l'est de Pristina était de 1000, ce qui représente une augmentation de 100% par rapport à 1990. Cette augmentation est due à la mise en place de programmes de réhabilitation des zones de montagne à l'est de Pristina.

Dans les zones de montagne à l'est de Pristina, on a observé une augmentation du nombre de ruminants dans les zones de montagne à l'est de Pristina. En 2000, le nombre de ruminants dans les zones de montagne à l'est de Pristina était de 1000, ce qui représente une augmentation de 100% par rapport à 1990. Cette augmentation est due à la mise en place de programmes de réhabilitation des zones de montagne à l'est de Pristina.

**données**

→ Les données de biométrie des ruminants dans les zones de montagne à l'est de Pristina.



Les données de biométrie des ruminants dans les zones de montagne à l'est de Pristina (3b) ont été collectées dans le cadre de l'étude de biométrie des ruminants dans les zones de montagne à l'est de Pristina.

30	50	344
1	4	41
1	4	1
0	5	30
	1	4
12	14	512
1	8	104
4	3	54
4	3	12
4	5	55
1	1	2
		2
3	1	2
		4
		3
Indice Donnée avec	Indice Donnée avec	TOTAL

Données ne pouvant être vérifiées sans l'accord du correspondant

TOTAL		101	1	32	3	05
LOGGIER	TOTAL	1		8		51
	88	1		1		2
	88			1		51
	01					2
LUBASSIEN	TOTAL	103	1	50	3	23
	30	118	1	55	5	30
	52	8				0
	10	11		4	1	8
AGRIEN	TOTAL	3		1		15
	47					3
	13			1		4
	38					1
	02	1				3
	40	2				1
MASSIF	DEPT	Prote domoestique	Capitale	Emprise(s)	Capitale	Observation
Type d'INDICE						

(es) pour l'analyse

de la présence du lux

Tableau III : Nature des données retenues (confirmées et probables)

(1) Fiabilité confirmée et probable

344	450
41	08
1	0
30	21
4	8
512	305
104	512
54	52
12	05
55	20
2	13
2	1
2	11
	3
4	11
3	2
LUX (1) PRESENCE	GENERAL
TOTAL	

TOTAL		101	1	32	3	05
LOGGIER	TOTAL	1		8		51
	88	3		4		5
	88	13		53		10
	01	1		3		5
LUBASSIEN	TOTAL	100	1	52	8	23
	30	118	1	55	5	30
	52	8		12		0
	10	11		4	1	8
AGRIEN	TOTAL	3		1		15
	47			2		3
	13	1		4		4
	38	1		4		5
	02					1
	40	2				1
MASSIF	DEPT	Confirmée	Probable	Douteuse	Identifiée	Non-Confirmée
FIABILITE						

nts en 5000

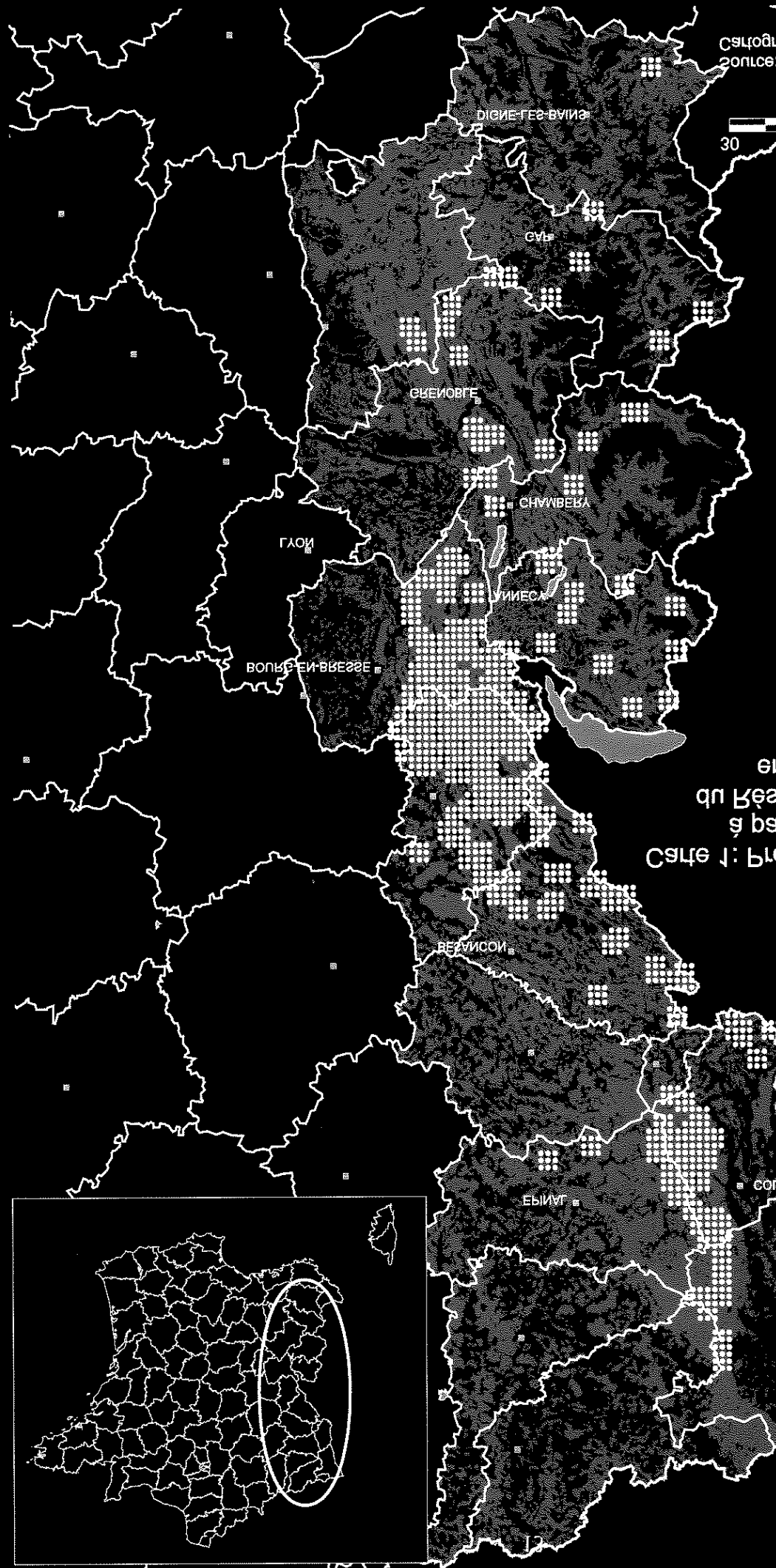
Tableau II : Nombre d'informations vérifiées par les correspondants

Республика Беларусь  
Республика Беларусь



1988 et 2000  
année de collecte  
des données  
de la présence de la chenille

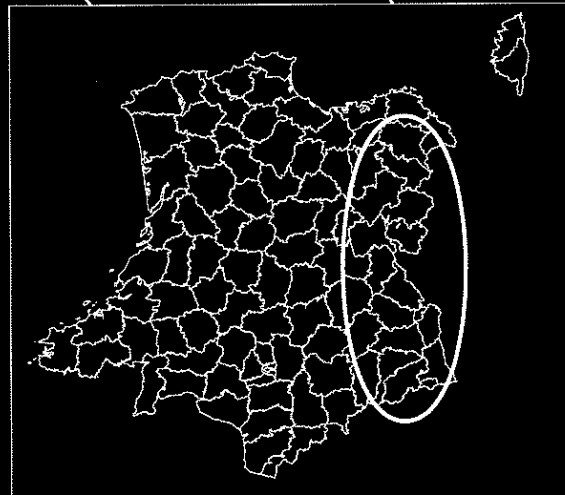
STRAZBOURC



Республика Беларусь  
Республика Беларусь



Республика Беларусь  
Республика Беларусь  
Сайт: РБ



**Tableau IV : Liste des communes ayant subi au moins 5 attaques de lynx sur le cheptel domestique en 2000**

DEPARTEMENT	COMMUNE	FIABILITE		TOTAL
		Confirmée	Probable	
AIN	CONTREVOZ	7		7
	CORVEISSIAT	9	1	10
DOUBS	MONTLEBON	4	2	6
JURA	CERNON	27	1	28
	CEZIA	6		6
	CHEMILLA	30	1	31
	ECRILLE	5	1	6
	ETIVAL	4	2	6
	LARRIVOIRE	5	2	7
	ST THIEBAUD	4	1	5

**Tableau V : Evolution du nombre d'attaques (confirmées ou probables) de lynx sur le cheptel domestique dans 5 secteurs différents du massif jurassien, de 1996 à 2000.**

Sec-teur N°	DEPT	COMMUNES CONCERNEES	Superficie (en ha)	1996	1997	1998	1999	2000
1	01	La Burbanche, Cheignieu La B., Contrevoz, Innimond, Lompnas, Ordonnaz, St Germain les P.	8854	6	8	11	14	9
2	01/39	Sonthonnex La M., Corveissiat, Gd Corent, Hautecourt R., Aromas	8431	6	36	13	12	10
3	39	Chatel de J., Crenans, Les Crozets, Etival, Moirans en M., Les Piards.	7622	5	12	12	16	6
4	39	Arinthod, Cernon, Cezia, Chemilla, Onoz, Vescles	7681	5	14	25	49	66
5	39	Dessia, Dramelay, Lains, Montagna le T., Montrevel, St Julien, Villechantria, Villeneuve les C.	6003	8	8	30	23	5
<b>Total des attaques dans les secteurs avec au moins 10 attaques</b>				<b>0</b>	<b>62</b>	<b>91</b>	<b>114</b>	<b>76</b>
<b>% du nombre total d'attaques enregistrées dans le massif Jurassien</b>				<b>0,0</b>	<b>56,9</b>	<b>68,9</b>	<b>72,2</b>	<b>46,6</b>

*Données ne pouvant être utilisées sans l'accord du Réseau Lynx*